



COMPTE RENDU CAPL catégorie C du 08 février 2018 - Mouvement de mutations complémentaire

Ordre du jour :
- approbation procès verbaux
- mouvement local complémentaire C au 1^{er} mars 2018
- questions diverses

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Comme lors de la précédente CAPL, nous nous devons de débiter en vous exprimant encore notre profonde colère face aux réformes des règles de mutations.

C'est la destruction des règles de mutations en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C à travers :

- ✓ **La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- ✓ **Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;**
- ✓ **Allongement du délai de séjour à 3 ans en 1^{ere} affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial ;**
- ✓ **Suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

De plus dès le mouvement de septembre 2018, l'administration veut vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Pour les autres collègues pas de marge de manœuvre ! L'administration décide !

Au final, c'est le choix à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents qui nuit au bon fonctionnement des services », et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Elle s'insurge aussi, de la réduction drastique du temps de préparation des CAP.

Concernant le mouvement général de mutation

Concernant les affectations ALD, « à la disposition du directeur », il convient de rappeler que la majorité des ALD sont des agents arrivés sur leur département par le jeu des priorités, et pour l'immense majorité, par le jeu des rapprochements de conjoints. La DG met en avant le bon taux de satisfaction pour les demandes de rapprochement encore cette année, mais l'explosion du nombre de ces agents en statut très précaire est la conséquence directe d'une gestion à court terme qui dure dans le temps et engendre stress et instabilité. Et cela va devenir la norme. La CGT est opposée à la précarité des affectations et souhaite un maximum d'agents affectés en postes fixes.

Nous tenons à rappeler une fois encore les conséquences de ce statut. De nombreux postes fixes sont laissés vacants après les mouvements généraux de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, ce statut est souvent considéré comme une variable d'ajustement pour les directions d'affectation, et ressenti comme un siège éjectable ou une situation de « bouche-trou » pour l'agent concerné. Et cette situation de précarisation générale s'amplifie à chaque mouvement de mutation. Elle est inacceptable. Les conséquences en sont accentuées, depuis la fusion des filières. Cette mobilité est pénalisante pour l'agent car il n'a pas le temps d'être formé, et peut être, à tout moment, muté sur un service complètement différent.

Nous réitérons avec force notre demande de régularisation des ALD sur leur poste ainsi que la régularisation des collègues détachés depuis plusieurs années sur des postes, qui les demandent au mouvement et qui ne les

obtiennent finalement pas, car ils sont primés par la règle de l'ancienneté. Si nous restons très attachés à l'application de la règle de l'ancienneté, il convient de s'interroger sur la position de ces collègues, qui se voient primés au mouvement sur leur demande d'être régularisés sur des postes qu'ils occupent souvent depuis plusieurs années.

Dans le cadre de la réforme territoriale, cette mobilité géographique risque de s'accroître. Aujourd'hui, dans la majorité des départements, l'agent mettra plusieurs années avant d'accéder à un poste fixe. En outre, alors que le mouvement de mutation des agents est national, dans le respect de souhaits des agents et en fonction de leur ancienneté administrative, les ALD sont nommés à la discrétion de la direction. Leurs vœux sont formulés à titre indicatif et la décision s'effectue sans vote des élus en CAPL. Ainsi, ces affectations «au profil», accompagnées également de «personnels détachés», se réalisent au mépris des règles objectives. Ces «arrangements» accentuent la remise en cause des droits et garanties d'affectation sur des critères connus et communs à tous, objectifs et précis, comme par exemple la règle de l'ancienneté administrative. Cette situation marque la précarisation des affectations, le développement d'une sujétion personnelle à la hiérarchie et du favoritisme. Le rôle des CAP locales en est amoindri.

Ces constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

Concernant le mouvement de mutation dans le Lot et Garonne, la CGT 47 exprime son mécontentement sur la date tardive de la CAPL n°3. En effet, un agent C arrive au mouvement complémentaire en obtenant satisfaction sur son affectation. Quant aux collègues demandant à muter, ils resteront sur place. Alors qu'en décembre, la CGT 47 avait demandé à la Direction la tenue de la CAPL n°3, un refus lui a été signifié à l'époque. IL est malheureux qu'un manque d'organisation nuise directement les agents qui attendent leur affectation, sans compter qu'aucune information a été diffusée aux agents alors que ceux-ci auraient voulu envoyer des fiches de vœux.

↳ **Approbation procès verbaux**

- Les OS rappellent le déroulement d'une CAPL à la direction
- La CGT demande la correction du vote « abstention » en « REFUS DE VOTE » pour l'approbation du règlement intérieur actualisé au 1^{er} janvier 2017.

↳ **Mouvement local**

1) Tableau des demandes de mutations :

- 4 agents ont rempli une fiche de vœux au niveau local
- 1 agent arrive de l'extérieur du département.
- au final 1 agent obtient son premier souhait.

Les élus CGT sont intervenus sur un dossier, l'agent est maintenu au SIE D'Agen alors qu'il demande le SIP d'AGEN et que les postes vacants au 30/06/18 sont de 4 au SIP. Malgré notre insistance, la direction locale n'a pas voulu modifier ses propositions : la priorité a été donnée par le directeur « à l'équilibre des services » entre le SIP Agen et le SIE ... De plus, la direction locale prévoit de renforcer le SIP D'Agen par le recrutement d'un contrat handicapé et du service civique dont la mission est l'orientation et l'accueil.

VOTE sur les propositions d'affectation de l'administration :

POUR : Administration

CONTRE : CGT + Solidaires

Explications du vote CGT : il ne s'agit pas d'un vote CONTRE les affectations prononcées mais bien d'un vote pour dénoncer la situation des effectifs dans le département (et le réseau DGFIP). La politique catastrophique en matière d'emplois limite les choix d'affectation des agents.

Affectation des agents ALD (à la disposition du directeur)

- la situation des ALD : 20 agents C sont ALD. (dont une arrivée au 1^{er} mars 2018)

Tableau définitif d'affectation des agents C en position d'ALD

NOM	PRENOM	ALD	Affectation
AHIN	MARIAM	AGEN	SIE AGEN
ALLAIN	TONY	VSL	TRES FUMEL
BERTHET	SOPHIE	AGEN	DIRECTION
BONNEFOY	VERONIQUE	AGEN	SPF AGEN 2
DUBOURG	LAURE	MARMANDE	SIP MARMANDE
DULYS	FIONA	MARMANDE	TRES AIGUILLON
FERRIE	CHARLINE	AGEN	PAIERIE
FURET	ANGELIQUE	MARMANDE	SIE MARMANDE
GALICI	ALLISSIA	AGEN	SPFE AGEN 1
JACOB	CEDRIC	47	SIE AGEN
JAY	AMANDINE	47	CDIF AGEN
LAOUANI	OMAR	AGEN	TRES NERAC
MARGUERITE	LEANNE	AGEN	SIE AGEN
PACREAU	TIPHAINE	VSL	SIE VSL
RALUY	DAVID	AGEN	SIE AGEN
SEREIN	LUDOVIC	AGEN	TRES AGEN ETA.HOSP.
TAZOUTI	CATHY	MARMANDE	SIE MARMANDE
VESPABIEN	JESSALYNE	MARMANDE	SIE MARMANDE
VIOSAT	BRICE	VSL	TRES MONFLANQUIN
VITSE	HEMELYN	AGEN	SIP AGEN

Ce tableau ne fait pas l'objet d'un vote puisque les décisions d'affectations ne sont pas soumises à l'avis de la CAP et sont du seul ressort du directeur local.

↳ Questions diverses

Les élus CGT interpellent la direction sur la détresse des agents de la TPM d'Agen (4 demandes de mutations)

REPONSE : La DL va demander l'intervention de l'assistant social

Les élus CGT évoque une difficulté concernant la caisse unique, à savoir une affluence énorme entre les régisseurs et les particuliers qui soulève un problème logistique

REPONSE:La DL va proposer une sous caisse au chef de service

Siégeaient pour la CGT : Chanel TABERE - Arnaud JAYET- Corinne Lambert – Béatrice GRIMAL (expert)